



PST – Plan stratégique transversal – Horizon 2024

Nous devons veiller à ce que la commune de Crisnée offre à ses citoyens un service de qualité et transparent.

Les élus doivent :

- exercer leur mandat en offrant aux citoyens une disponibilité opérationnelle
- scrupuleusement respecter les règles éthiques édictées dans le règlement d'ordre intérieur
- honorer leur(s) mandat(s) avec assiduité et régularité (mandat au sein de la commune, dans une intercommunale, asbl communale,...)
- garantir une représentation efficace de la commune dans les intercommunales en s'assurant de la disponibilité et des compétences des représentants communaux qui seront administrateurs dans les intercommunales et en les investissant d'un devoir de reporting envers le conseil communal
- jouer un rôle actif lors des moments clés de l'année : plan stratégique, comptes et budget,...

La qualité de l'accueil et du service fait partie de l'ADN de la Commune de Crisnée. L'administration communale doit rester dans sa logique d'offrir un service public local efficace. Les citoyens qui se présentent à l'administration communale doivent trouver en l'administration un partenaire. La Maison communale a été conçue pour offrir un accueil de qualité notamment pour les personnes à mobilité réduite. Les nocturnes renforcent la satisfaction des citoyens grâce à la flexibilité qu'elles offrent.

Les campagnes de communication permettant au public une meilleure connaissance des services communaux (bulletin communal, site internet, page Facebook, ...) doivent être régulières.

Les procédures administratives doivent être régulièrement analysées dans le but de les optimiser. Ces analyses régulières s'inscrivent dans une démarche qualité permanente.

Il en va de même pour le plan de développement durable au sein de la commune pour réduire l'impact de l'administration communale sur son environnement (réduction des consommations d'énergie et d'eau, gestion efficace des déchets,...).

L'évaluation du personnel doit devenir réalité à la commune de Crisnée. Une attention toute particulière doit être apportée à la formation des agents.

L'efficacité d'une administration passe également par un équipement informatique (matériel, logiciels) et logistique performant. La taille de la commune nécessite de la

polyvalence et des partages de savoirs et de connaissances afin d'assurer une réelle continuité du service public.

Les procédures administratives ne sont pas une fin en soi. Aussi, lorsque qu'il est possible de les simplifier, tout en garantissant la sécurité juridique, il faut le faire. Nous pensons notamment au développement des services en ligne, sans jamais déshumaniser les relations qui existent entre les citoyens et la commune.

L'accueil des migrants et la réalisation de travaux d'infrastructure post inondations subies à Crisnée nous ont permis de développer de manière informelle et souple la dynamique des comités de suivi. Le dialogue ouvert et direct avec les citoyens doit en permanence être facilité.

Rappelons que les citoyens qui souhaitent s'exprimer directement au sein du conseil communal peuvent le faire via une procédure d'interpellation. Nous devons assurer un dialogue structuré avec les forces vives de la commune (associations, comités de quartier, comités d'usagers,...).

Nous devons travailler à la rédaction d'une charte de convivialité et du bien vivre à Crisnée.

La commune de Crisnée doit porter une attention toute particulière au respect de la nature. Une série d'actions doit s'inscrire dans la durée tels que suivre l'évolution des consommations pour détecter les dysfonctionnements potentiels, disposer d'un plan de développement durable, diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux, mettre en place ou optimiser un plan d'actions d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux (isolation,...), assurer un éclairage public performant, entretenir les espaces verts sur base d'une gestion différencié, renforcer la flotte de véhicules communaux respectueux de l'environnement en termes énergétiques et en termes de mobilité, etc...

Le maintien et l'amélioration constante des nombreux services déjà existants à Crisnée tels que la bibliothèque, l'accueil extrascolaire, l'accès de la maison communale aux étudiants et aux associations, le taxi solidaire, les repas à domicile, la plaine de jeux, le minigolf, la funzone, etc...), fonde aussi le présent PST.

En outre, d'ici à 2024, le collège communal entend initier ou mener les actions ci-après reprises dans des termes généraux. Ce qui suit n'a évidemment pas un caractère limitatif. Le cap est celui de l'action en faveur de l'intérêt général de la population de Crisnée.

1 - Introduction d'une demande auprès du Gouvernement wallon en vue d'une fusion commune-cpas.

2 - Création d'un espace sénior dans l'ancienne maison communale (amc) afin de rompre la solitude de cette catégorie de la population.

3 - Création d'un espace jeune dans l'ancienne maison communale pour créer davantage de liens entre nos jeunes.

4 - Mise en place, en partenariat avec les services sociaux de Liège, d'un accueil logements destiné aux femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences intrafamiliales.

5 - Poursuite de notre politique d'accueil des transmigrants transitant par Crisnée adaptée aux réalités de la migration dans notre région.

6 – Réalisation de divers aménagements de voirie en ayant une attention toute particulière aux personnes à mobilité réduite (plan Pic et plan Pimaci).

7- Vu la forte densité du trafic sur la N3 et N614, nous poursuivons nos démarches en vue de la création d'une passerelle.

8 - La Province nous ayant informé de son intention d'affecter le site de l'Ipes de Hesbaye à un pôle agriculture, la commune sera attentive à accompagner ce changement probable notamment sur le plan de la mobilité.

9 - La commune de Crisnée s'inscrira dans l'opération « Cœur de village ».

10 - Les travaux de réfection de la façade de l'église de Crisnée seront achevés.

11 - Des bornes de recharge destinées aux vélos électriques seront installées sur la placette de la rue du Soleil et à proximité de la Nouvelle Maison communale.

12 – Au terme des travaux de construction des logements publics, l'esplanade de la Nouvelle Maison communale fera l'objet d'aménagements, parmi lesquels la création de places de parking supplémentaires et diverses plantations.

13 - Nous demanderons à la Province de Liège d'intégrer dans le réseau de promenades à vélo – points nœuds, les nouveaux chemins mobilité douce only.

14 - Nous poursuivons nos actions en faveur du développement de la supra-communalité avec les communes voisines, notamment dans le domaine sportif et culturel.

15 - Nous doterons les cimetières d'un plan de création d'ossuaire et de récupération d'espace dont les concessions sont prescrites.

16 - En 2023, nous nous inscrirons dans la dynamique de La Journée de la nature.

17 - Une étude de renforcement de notre infrastructure photovoltaïque sur le toit de la piscine sera réalisée par les soins de Resa.

18 - Certaines zones de fauchage tardif seront encore davantage protégées par l'installation de clôtures en bois.

19 - Création d'un bassin-étang, rue Laurent Kremer, destiné à recevoir les eaux de pluie d'une partie du village de Kemexhe.

- 20 - Création de nouveaux chemins de promenade :
- liaison entre la rue Laurent Kremer et la rue Pascal et Raphaël Sacré
 - liaison de la drève de Momalle au chemin des Marronniers via le long du pied du talus de l'autoroute Liège/Bruxelles.
 - Ouverture de négociations pour la création de nouveaux chemins de promenade « Mobilité douce only ».
- 21 - Tout un été à Vélo. Pour renforcer la pratique du vélo à Crisnée, en 2023, nous lancerons l'opération « Tout un été à Crisnée à Vélo ».
- 22 - L'opération « Testez votre santé » sera mise en place autour d'une journée vélo, marche à pied et running.
- 23 - L'Espace culture et loisirs JV sera agrandi et son mode de chauffage actuel (chaudière à mazout) sera remplacé par un système électrique alimenté par les panneaux photovoltaïques présents sur le toit de la salle Toulouse.
- 24 - Mise en place d'actions pour concrétiser notre engagement de veiller au maintien du wallon.
- 25 - Initier la mise en place d'une plateforme communale culturelle rassemblant les acteurs culturels actifs à Crisnée.
- 26 - Mise en place d'une plateforme des commerçants et des indépendants pour favoriser leurs échanges et leur visibilité.
- 27 - Mise en réseau des agriculteurs de Crisnée.
- 28 - Mise en place d'une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le modèle public/privé.
- 29 - Définir un plan de plantations au cœur des villages afin de réduire les entretiens mécaniques.
- 30 – Établissement d'un cadastre des haies publiques et privées (sur base volontaire).
- 31 - Doter les bassins d'orages de la rue François Gilon et de la rue Pascal et Raphaël Sacré d'une pompe et d'un groupe électrogène.
- 32 - Création de nouvelles zones enherbées afin de lutter contre les inondations et les coulées de boues (à négocier avec les propriétaires ou locataires de terres agricoles).
- 33 - Création et/ou négociation de trois nouvelles zones tampons des eaux pluviales dans les chemins de remembrement de Fize-le-Marsal.
- 34 - Inciter les propriétaires d'immeubles vides ou abandonnés à réintroduire leur bien sur le marché locatif pour accroître l'offre en logements et améliorer l'environnement des quartiers.
- 35 - Ouverture des logements publics.

36 – Renforcement de nos liens avec la commune de Herstappe.

37 - Avec le soutien d'Infrasport, finalisation de l'infrastructure sportive de la funzone.

38 – Optimisation des partenariats avec l'ADEPS.

39 - Inscrire davantage notre commune dans le tourisme à vélo autour de nos pôles de biodiversité et de chemins à mobilité douce.

40 - Renforcement des partenariats avec les écoles primaires et maternelles présentes sur le territoire de Crisnée.

Document préparé et déposé par le collège communal en date du 5 juillet 2022 et débattu au Conseil communal du 13 juillet 2022 .